



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

AMENDMENT / MODIFICATION

002

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Réfection du terrain de camping de l'avant-pays, terrain de camping Narrows – parc national de Prince Albert		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-17-5182/A	Date: 24 juillet 2017	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-17-00785468	Amendment No. - N° de la modif. 002	
Solicitation Closes:		
at – à 14 h	on – le 26 juillet 2017	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Sarah Alexander – sarah.alexander@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone 1-403-292-4738	Fax No. – No de FAX: 1-866-246-6893	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 02

La présente modification vise pour répondre aux questions posées à la visite des lieux qui a eu lieu le 12 juillet 2017.

Questions à la visite des lieux

Q. : Y a-t-il des services publics sur place?

R. : Aucun levé des services publics n'a été effectué ni ne sera fourni. L'entrepreneur doit téléphoner aux entreprises des services publics pour en connaître les emplacements. Tous les services publics doivent être localisés sur le terrain avant la réalisation des travaux d'excavation. Téléphoner à Saskatchewan 1st call au 1-866-828-4888.

Q. : Comment confirmera-t-on l'aménagement des emplacements de camping?

R. : Le document d'arpentage AutoCAD pourrait être fourni à l'entrepreneur une fois le projet attribué. Les aménagements seront préparés par l'entrepreneur et vérifiés par l'expert-conseil et/ou le représentant du Ministère. Les aménagements varieront d'un site à l'autre en fonction des conditions sur le terrain, puisqu'il s'agit principalement d'un projet de réfection.

Q. : Comment se dérouleront les travaux sur le site?

R. : Des boucles seront fermées aux visiteurs durant les travaux et les entrepreneurs auront pleinement accès à ces boucles et le plein contrôle de ces boucles. Voir la section de devis 01 11 00, SOMMAIRE DES TRAVAUX, pour l'article 1.7 portant sur la séquence des travaux.

Q. : Que deviendront les butées pour véhicules présentes sur certains emplacements de camping?

R. : Toutes les butées en bois pour véhicules seront enlevées et éliminées hors site par l'entrepreneur.

Q. : Quel est le protocole pour le dessouchage?

R. : Les souches doivent être retirées au besoin aux endroits indiqués sur les dessins. Voir la section de devis 01 29 00, PAIEMENT, pour l'article 1.3, Lots à prix unitaires, et l'article 5. Défrichage et essouchement – retrait des souches isolées (section 31 11 00).

Q. : Où devront être empilés les copeaux de bois?

R. : Les copeaux et le paillis de bois devront être placés dans la « zone d'attente », dans le parc Narrows de l'autre côté de la route au lac Beartrap. L'emplacement devra être confirmé par l'APC. Tout le bois coupé non récupérable doit être enlevé et éliminé hors site.

Q. : Pouvez-vous donner des précisions sur les exigences concernant les essais et la masse?

R. : Voir le devis. Essai de compactage sur place tel que décrit dans la section 32 15 40, Revêtements de sols extérieurs en pierre concassée. Voir l'article 3.4, Contrôle de la qualité sur place, pour de l'information détaillée sur l'exécution de l'essai.

Q. : Quelles sont les limites de charge sur les routes – routes en boucle et routes d'accès?

R. : Le parc n'a pas de limites fixes, mais les règlements provinciaux de la Saskatchewan pour les routes secondaires s'appliqueront.

Q. : Les entrepreneurs utilisent-ils du remblai d'origine?

R. : Cela est acceptable s'il y a des matériaux excédentaires provenant des excavations et seulement si ces matériaux sont appropriés. Voir la section de devis 31 14 13, DÉCAPAGE ET MISE EN DÉPÔT DU SOL, et la section 32 91 19, MISE EN PLACE DE TERRE VÉGÉTALE ET NIVELLEMENT DE FINITION.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

- L'entrepreneur doit réduire au minimum les perturbations durant les travaux.

- Les sites de camping ont été bâtis dans les années 1960. Depuis, très peu de travaux ont été effectués, si ce n'est que quelques agrandissements et ajouts de services électriques. Cela ne concerne pas les services électriques des sites de camping, car les sites n'ont pas de socles d'alimentation dans le parc Narrows.

- APC abattra les arbres dans les zones prévues pour l'agrandissement du terrain de camping avant le début des travaux.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.